

MAIRIE D'ORTHEZ

Publié le 04/01/2023

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022

Présents : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, M. ARENAS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes PICHAUREAU (pouvoir à M. DESPLAT), FOURQUET (pouvoir à Mme LABORDE), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), MM. RAMALHO (pouvoir à M. WILS), MELIANDE (pouvoir à Mme DOMBLIDES)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARSAUT

22 - 149 - ATTRIBUTION D'UNE PRIME POUR L'AGENT DE DROIT PRIVE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Rapport présenté par Monsieur COSTEDOAT, conseiller municipal :

Par délibération du 27 septembre 2022, le Conseil municipal a autorisé le recrutement d'un apprenti au service de l'assainissement.

Considérant que la mission de maître d'apprentissage de Monsieur FANGEAT Pierre Yves, qui va se superposer à ses autres missions, justifie l'attribution d'une prime pour l'année 2022,

Considérant que cette prime intervient au bout de 6 mois échus de mission de maître d'apprentissage,

Considérant que la mission d'apprentissage a commencé dès début octobre,

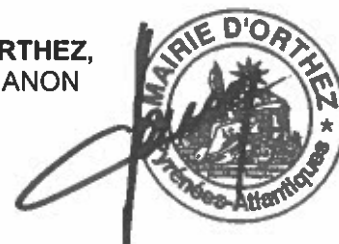
Il est proposé d'attribuer une prime exceptionnelle à Monsieur FANGEAT Pierre Yves d'un montant de 250 €, qui sera versée sur le salaire du mois de mars de l'intéressé.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, et après l'avis favorable du Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 30 novembre 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le versement de la prime exceptionnelle de 250 € à l'agent responsable de la mission d'apprentissage.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 13 décembre 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Publiée le